

commune de mase  
aménagement local

Légende

- Degrés de sensibilité :
- 2 Zone du vieux village
  - 2 Zone extensive du village 0.60
  - 2 Zone de chalets 0.30
  - 3 Zone artisanale
  - 2 3 A B Zone de constructions et d'installations publiques A + B
  - 2 Zone mixte touristique et d'intérêt général (hono. 1.10.97)
  - 3 Zone agricole
  - 3 Zone agricole protégée
  - 3 Zone de protection de la nature
  - Friches, pierris, incultes
  - Zone archéologique
  - Aire forestière

Remarque :  
les zones : Plans d'affectation spéciaux à savoir  
La Loure  
Nord Village  
La Granzette

Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du 25 JUILLET 1996  
Droit de sceau : Fr. 50.  
L'atteste :  
Le chancelier d'Etat:

plan d'affectation des zones 1027/0004

échelle : 1:2'000	révision du PAL 1987	format 0.55	date octobre 87	mod. mai 88 mars 89 octobre 90	janvier 93 juillet 94 octobre 95 décembre 95
-------------------	----------------------	-------------	-----------------	--------------------------------------	---

Bernard ogier arch. sia fsai dipl. epl. urbaniste fus. place du midi 48. 1951 sion 1. tél. 027/22'76'06. fax 027/23'72'19

approuvé par l'assemblée primaire le :  
homologué par le Conseil d'Etat le :



533 15.0  
DE SION